

proposition qui, à mon avis, est un moyen réaliste d'assurer une meilleure protection aux enfants dans notre pays.

Au cours du débat sur cette motion avant aujourd'hui, lorsqu'on a fait allusion à la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, on savait que celle-ci n'avait pas encore été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette étape importante a été franchie le 20 novembre 1989, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la convention par consensus.

En tant que Canadien, je suis fier du rôle important que le Canada a joué relativement à l'élaboration et à l'adoption de ce document fondamental. Maintenant que la convention a été adoptée, on commencera à étudier la question de la signature et de la ratification de cette convention par le Canada.

À mesure que progresse le débat sur la motion à l'étude, il devient de plus en plus clair que beaucoup des questions qui seraient incluses dans la déclaration canadienne des droits des enfants, sinon toutes, se retrouvent dans la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants.

Les députés qui ont participé au débat ont soulevé un certain nombre de points extrêmement importants au sujet de la nécessité d'assurer une meilleure protection aux enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député disposera de six minutes la prochaine fois que cette motion sera débattue. Je regrette, mais le temps est écoulé.

La période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant expirée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément au paragraphe 38(1) du Règlement.

LENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur une question qui a

L'ajournement

été soulevée à maintes reprises ces dernières années par moi comme par d'autres députés. Il s'agit de la nécessité d'une loi sur l'eau potable.

Le 10 mai de cette année, j'ai interrogé le ministre de l'Environnement, lui demandant d'agir de façon préventive pour une fois et de respecter l'engagement pris par le gouvernement de présenter une loi sur l'eau potable.

Les demandes en ce sens se font plus pressantes que par les années passées, car à Winnipeg, par exemple, les gens s'inquiètent à juste titre des intentions de Consolidated Professor Mining. Cette société effectue des essais de faisabilité en vue de l'ouverture d'une mine d'or au lac Shoal, en Ontario, qui alimente Winnipeg en eau potable. Elle désire ouvrir cette mine sur l'île Stevens, située au milieu du lac. Elle effectuerait sur l'île même le broyage de la roche, qui contient de l'arsenic, et nous affirme qu'il ne se retrouverait pas d'arsenic dans l'eau du lac.

Elle dit qu'elle a des bassins de retenue qui ne subiront jamais de fuites, au grand jamais. On nous dit de ne pas nous inquiéter de la présence l'arsenic tout près du point de captage de l'eau de Winnipeg, parce qu'il n'y aura jamais d'accidents, jamais de déversements. Cela me rappelle les assurances que les spécialistes nucléaires soviétiques avaient données à la population d'Ukraine au sujet de la possibilité d'un accident de réacteur, ou les assurances qui avaient été données à la population du nord de la Saskatchewan au sujet des bassins de retenue du lac Wollaston et à celle des autres endroits où il y a eu récemment des déversements dans l'environnement d'eaux résiduelles de l'extraction de l'uranium.

• (1805)

Il ne faut pas beaucoup de sagesse et de prévoyance pour voir qu'une pareille exploitation présente sans aucune nécessité des dangers pour la population de Winnipeg. La réaction a été vive à Winnipeg. Elle est dirigée par le Winnipeg Water Production Group et sa présidente Helen McCullough. J'ai pu rencontrer Helen l'été dernier et à diverses reprises depuis lors. La recherche et les efforts qu'ils ont fait pour arrêter ce projet sont remarquables et méritent nos félicitations.

Je voudrais aussi féliciter trois élèves de cinquième année de l'école John de Graff de ma circonscription qui